
Mesures en semi-continu des dioxines furanes

Syndicat d'Étude et de Réalisation pour le Traitement Interc

Zi de Bourgogne Morvillars

Bp 10

90140 Bourgogne

[Voir le site internet](#)

Olivier Deroy

sramey@sertrid.fr

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)

Auteur :



CONTEXTE

Description technique de l'installation d'incinération de déchets ménagers et assimilés

Année de mise en service : 2002

Nombre de lignes : 2

Capacité nominale : 85 000 t/an

Cadence de fonctionnement : continu

Existence préalable de matériel de mesures de dioxines en semi continu : non

Quantité de déchets traités annuellement : 72 390 t (2011) 70 737 t (2012) 62 273 t (2013)

Type de déchets traités : OM, Encombrants, DndAE

Description du process :

Type de four : grille MARTIN

Constructeur : CNIM

Type de valorisation énergétique : électrique

Traitement des fumées : semi-humide, sans rejet liquide

- Dépoussiérage par filtre à manches
- Traitement des gaz acides par injection de lait de chaux
- Traitement des oxydes d'azote par injection d'urée
- Traitement des dioxines furanes et métaux lourds par injection de charbon actif

Pour plus de renseignements : www.sertrid.fr

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Application de l'arrêté ministériel du 3 août 2010 modifiant l'arrêté du 20 septembre 2002 relatif aux installations d'incinération et de co-incinération de déchets non dangereux.

Le SERTRID a retenu la société Environnement SA pour mettre en place un système de mesures en semi-continu de dioxines furanes sur les deux lignes d'incinération.

Caractéristiques du matériel :

- Préleveur AMESA
- Durée de prélèvement : de 6 heures à 4 semaines
- Engagement sur le taux de disponibilité du matériel de mesure : 99 % en tant que préleveur isocinétique attesté par la certification MCERTS et de 97 % en tant que préleveur en continu de dioxines et furanes attesté par la certification TUV
- Cartouches de prélèvement installées par Environnement SA
- Cartouches de prélèvement récupérées par Environnement SA
- Délais pour arrêter ou redémarrer les prélèvements de dioxines : L'arrêt est instantané car la commande d'arrêt et de démarrage du préleveur est directement contrôlé par le marche/arrêt four.
- Critères de qualité utilisé afin de s'assurer du bon fonctionnement du matériel dans le temps : pendant les périodes de prélèvement, la sécurité de l'AMESA est assurée en temps réel par la réalisation de contrôles systématiques et permanents (exemples : capteur d'humidité, capteur de niveau...). Par ailleurs, l'entretien du matériel est assuré par un contrat GSE3 confié à Environnement SA.

Résultats quantitatifs

Résultats de mesures

LIGNE 1

- Prélèvement du 16 mai au 13 juin 2014 : 0,005 ng/Nm³
- Prélèvement du 13 juin au 9 juillet 2014 : 0,145 ng/Nm³
- Prélèvement du 9 juillet au 8 août 2014 : 0,019 ng/Nm³
- Prélèvement du 8 août au 5 septembre 2014 : 0,001 ng/Nm³

LIGNE 2

- Prélèvement du 16 mai au 13 juin 2014 : 0,058 ng/Nm³
- Prélèvement du 13 juin au 9 juillet 2014 : 0,297 ng/Nm³
- Prélèvement du 9 juillet au 8 août 2014 : 0,055 ng/Nm³
- Prélèvement du 8 août au 5 septembre 2014 : 0,031 ng/Nm³

Résultats qualitatifs

Sans objet.

MISE EN OEUVRE

Planning

Marché à procédure adaptée attribué à Environnement SA : 10 octobre 2012

Début des travaux : 2ème semestre 2013

Réception des travaux : 30 juillet 2014

Moyens humains

L'installation a été réalisée par Environnement SA et la société Actemium.

Moyens financiers

Coût de l'installation : 144 000 euros hors taxes

Coût d'exploitation et de maintenance : 2 752 euros hors taxes mensuel pour les deux lignes d'incinération.

Moyens techniques

Sans objet.

Partenaires mobilisés

Sans objet.

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Sans objet.

Difficultés rencontrées

Sans objet.

Recommandations éventuelles

Sans objet.

Mots clés

IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT | INCINERATION | ADMINISTRATION PUBLIQUE | ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

Dernière actualisation

Novembre 2014

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr
sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Direction régionale